COUT DE LA LOCATION				
	MONTANT	TITULAIRE DU COMPTE	ETABLISSSEMENT	NUMERO DE CHEQUE
SALLE				

CAUTIONS				
	MONTANT	TITULAIRE DU COMPTE	ETABLISSSEMENT	NUMERO DE CHEQUE
SALLE	1000 €			
TRI	50 €			

☐ J'ai lu et accepte le règlement de la salle des fêtes

À Béligneux, le / /

Signature

* Selon tarifs en vigueur

« Ces informations sont recueillies et traitées par la Commune de Béligneux dans le cadre de la conclusion de la convention de location de la salle des fêtes. Seule la Commune de Béligneux est destinataire des donnée. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement européen n°2016/679/UE du 27 avril 2016, vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, vous opposer ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou à la portabilité de vos données en nous contactant à l'adresse dpo@ville-beligneux.fr. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL soit via l'URL suivant : https://www.cnil.fr/fr/plaintes, soit via courriel à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy, TSA 80715, 75334 PARIS CEDEX 07. »

Ville de BÉLIGNEUX

CONVENTION DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES

DATE ET HEURE DE LA MANIFESTATION		
TYPE DE MANIFESTATION		
EFFECTIF ATTENDU		
PRISE D'EFFET	DATE :	Heure :
RESTITUTION	DATE :	Heure :

Entre la ville de BELIGNEUX, propriétaire et gestionnaire de la salle, représentée par Monsieur le Maire, d'une part, et l'utilisateur ci-après, d'autre part :

NOM & PRENOM :	
REPRESENTANT :	
ADRESSE	
N° DE TELEPHONE/PORTABLE :	
ADRESSE E-MAIL	

Pièces à joindre <u>obligatoirement</u> à la convention :

- ❑ Chèque de caution (libellés à l'ordre du trésor public) ;
- ❑ Copie d'une pièce d'identité du signataire de la convention ;
- ❑ Attestation d'assurance responsabilité civile ;
- ❑ Règlement d'utilisation signé ;
- ❑ Délégation de pouvoir du signataire pour les personnes morales.